

Indicateurs qualité de la prévention des infections nosocomiales

Le Ministère de la santé et des sports a mis en place 10 indicateurs de qualité et de sécurité des soins pour les établissements de santé.

Cinq indicateurs mesurent la qualité de l'hygiène hospitalière et de la prévention des infections associées aux soins et constituent **le tableau de bord** de l'établissement.

ICALIN - indice composite des activités de lutte contre les infections nosocomiales

Noté sur 100, il regroupe les réponses à 31 questions classées en 3 catégories :

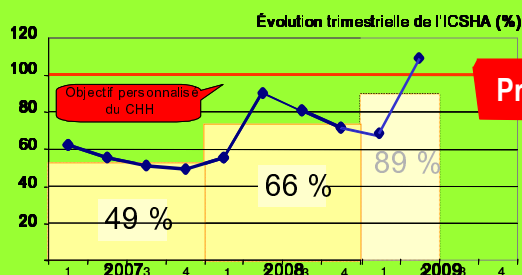
- organisation de la lutte contre les infections nosocomiales (« O » noté sur 33)
- moyens mis en œuvre (« M » noté sur 33)
- actions réellement réalisées (« A » noté sur 34).

	2006	2007	2008
ICALIN	99	99	100
classe	A	A	A

ICSHA indice de consommation de produits hydro-alcooliques

la consommation de solutions hydro-alcooliques est le reflet des moyens mis en œuvre pour l'hygiène des mains au sein de l'établissement. L'ICSHA correspond au pourcentage de la consommation réelle par rapport à l'objectif personnalisé défini par l'activité de l'établissement.

	2006	2007	2008	2009
ICSHA	36,5	49,3	66,1	120
classe	C	C	C	A



Prévision 2009

	2006	2007	2008
score agrégé	66,3	77,39	88,83
classe	C	B	B

Ces 4 indices sont utilisés dans des parts variables pour le calcul d'un

score agrégé illustrant l'investissement de l'établissement dans le domaine de la **prévention des infections**.

SURVISO indicateur de réalisation d'une surveillance des infections du site opératoire

Prévision 2009

	2006	2007	2008	2009
SURVISO				
services participants	3	3	4	4
services de chirurgie	7	5	5	5

	2006	2007	2008
ICATB	9,75	17,00	19,00
classe	C	A	A

ICATB indice composite de bon usage des antibiotiques

indice relatif au bon usage des antibiotiques dans l'établissement. Il prend en compte les notions de surveillance des consommations, de formation continue dans le domaine, de la prescription suivie pour certaines molécules, de l'évaluation régulière des pratiques, de la révision de la prescription à 48 ou 72h... Il est noté sur 20.

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez demander à rencontrer le Président du Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales du CHH (CLIN) ou le médecin responsable du Service d'Hygiène Hospitalière